



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 18 mai 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani pour la saison sportive 2026-2027**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

**Absents :**

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Quorum : 8  
  
Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani pour la saison sportive 2026-2027**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 Mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution des subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu la convention d'objectifs définissant les modalités de coopération et de financement entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'Association sportive Furiani-Agliani ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé de la Vice-présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

**ATTRIBUE (A l'unanimité)**

Une subvention de fonctionnement à l'association sportive Furiani-Agliani, pour un montant de 24 600€ (vingt-quatre mille six cents euros) pour la saison sportive 2026-2027 ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal 2026 de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO